



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'UA)	Procuration à Mme CASSIN
Suzy DUFLO (Pr)	Procuration à M. RAUZDUEL
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Présent
Erick STATTNER (MCF)	Présent
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Etudiants	
Allan COLONETTE	Présent
James LARROUY	Présent
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente
Gladys DEBS	Procuration à M. STATTNER
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Absent
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Procuration à Mme CORENTHIN
Roberto MORETTI (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent
Invités de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'Université des Antilles (UA))	Présente
Personnel du Pôle Universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire au Pôle Guadeloupe)	Présente

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles ouvre la séance à 14h15.

Elle informe les membres du Conseil de Pôle, qu'à l'avenir, un calendrier prévisionnel des instances sera établi suivant celui de l'administration générale.

Après vérification que le quorum est bien été atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Membres
Présent(e)s	10
Procurations	4
Absent(e)s	1
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

- A. Approbation du relevé de décisions du Conseil de Pôle du 25/02/2022
- B. Affaires ressources humaines
 - 1. Campagne de recrutement ATER 2022
 - 2. Poste MCF contractuel IUT N°0399
 - 3. Organisation administrative du Pôle Guadeloupe
- C. Affaires institutionnelles
 - 1. Charges de mission
 - 2. Conventions
 - 3. Organisation administrative du Pôle Guadeloupe
- D. Questions diverses

A. Approbation du relevé de décisions du Conseil de Pôle du 25 février 2022

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil de Pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du Conseil de Pôle du 25 février 2022.

Le relevé est soumis au vote :

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le relevé de décisions du Conseil de Pôle du 25 février 2022 est approuvé par les membres du Conseil de Pôle.

B. Affaires ressources humaines

1. Campagne de recrutement ATER 2022

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil de Pôle de se prononcer sur le tableau de la campagne de recrutement ATER 2022.

Le tableau est soumis au vote :

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	14

Le tableau de la campagne de recrutement ATER 2022 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Pôle.

2. Poste MCF contractuel IUT n° 0399

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil de Pôle de se prononcer sur le tableau du poste MCF contractuel n° 0399 de l'IUT.

Le tableau est soumis au vote :

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	14

Le recrutement d'un MCF contractuel n° 0399 à l'IUT est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de Pôle.

3. Organisation administrative du Pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente présente la note relative à l'organisation administrative du pôle Guadeloupe. Elle précise que la mutualisation des personnels sur le pôle Guadeloupe, se fera en collaboration avec les agents concernés et qu'ils resteront rattachés à leur composante d'origine durant la période.

Monsieur Audebert demande si cette note ne serait pas un moyen de réduire la masse salariale et de modifier la politique RH sur les CDI.

Madame D'Arbaud, la Responsable Administrative et Financière, DGS adjointe de l'UA répond en expliquant qu'il ne s'agit pas de réaffectation de personnel mais bien de mutualisation en fonction des besoins sur le pôle Guadeloupe. Elle rappelle que l'objectif est de répondre avec plus d'efficacité aux demandes formulées par les différentes composantes à la direction du pôle Guadeloupe. Elle confirme la mise en place d'une concertation avec l'agent, du respect des risques psychosociaux, de la qualité de vie au travail et la concertation avec les instances idoines, si nécessaire.

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil de Pôle de se prononcer sur cette note.

Le point est soumis au vote :

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	12

L'organisation administrative du Pôle Guadeloupe est approuvée à la majorité des membres du Conseil de Pôle.

C. **Affaires institutionnelles**

1. **Charges de mission**

Madame la Vice-présidente présente ses charges de mission.

Madame Romana demande si le suivi des conventions de Recherche sera fait par le chargé de mission « Recherche et financement ».

Madame la Vice-présidente précise que c'est l'établissement et non les chargés de missions qui effectue ces missions de suivi et de remontées des dépenses afin d'établir les justificatifs financiers.

Elle demande aux membres du Conseil de Pôle de se prononcer sur les charges de mission présentées.

Le point est soumis au vote :

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	14

Les charges de mission de la Vice-présidente du pôle ont été approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil de Pôle.

2. Tableau des conventions

Madame la Vice-présidente informe que seulement 5 conventions sur les 7 du tableau seront soumises au vote des membres du Conseil de Pôle. Celles de la Mission vie des campus avec le Crédit agricole et celle de l'UFR SEN avec l'Université de Corse ne sont pas présentées ce jour aux membres du Conseil.

Madame Romana demande la raison du retrait au vote de la convention avec l'Université de Corse.

Madame la Vice-présidente lui indique que cette convention relative aux affaires pédagogiques doit être présentée à la CFVU avant la validation au Conseil de Pôle.

Monsieur Audebert et Monsieur Moretti proposent pour les futurs conseils de faire un vote par convention et non global.

Madame la Vice-présidente précise que le fait de voter sur le tableau ne nous empêche de faire des remarques sur les conventions.

Aucune remarque n'a été faite sur les conventions.

Ainsi, Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil de Pôle de se prononcer sur le tableau des conventions du Pôle Guadeloupe

- UA/Association Alternative 119 (épicerie solidaire de Saint-Claude)
- UA/ Préfecture (épicerie solidaire de Fouillole)
- UA/ Rectorat de l'académie de la Guadeloupe/GIP DAIFI
- UA/Mairie de Pointe-à-Pitre (location de la piste d'athlétisme du stade P. Antonius)
- UA/RSMA (accès aux infrastructures).

Le tableau est soumis au vote :

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	13

Le tableau des conventions a été approuvé par les membres du Conseil de Pôle.

3. Organisation administrative du Pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente rappelle les articles 16 et 18 du règlement intérieur de l'Université des Antilles (UA).

Elle précise que conformément à l'article 18 du règlement intérieur de l'UA sur l'affectation des locaux du pôle Guadeloupe, les composantes devront clarifier leur utilisation des salles pour une occupation optimale. En effet, de nombreux étudiants se retrouvent sans salle alors que certaines d'entre elles sont libres. Bien que les composantes travaillent ensemble, il faudra une collaboration plus forte de ces dernières avec une utilisation systématique du logiciel Hyperplanning et une planification de leur emploi du temps par semestre.

Elle précise également que conformément à l'article 16 du règlement intérieur de l'UA, les composantes et services devront demander l'autorisation d'accès au campus pour les personnes extérieures (médiat, etc.) à la direction du pôle Guadeloupe. Pour répondre à **Monsieur Stattner**, concernant la procédure à suivre pour les demandes d'autorisation, elle précise que le circuit de demande passera par la composante qui demandera l'autorisation à la direction du Pôle Guadeloupe.

Suite à la question de **Monsieur Colonnelle** concernant les manifestations sur le campus, **la Vice-présidente** confirme que ces manifestations doivent faire l'objet d'une demande d'accès au campus pour les personnes extérieures participantes ainsi qu'un mail à la direction du pôle Guadeloupe, ce qui permettra de préparer l'organisation logistique de l'évènement en amont.

D. Questions diverses

Monsieur Larrouy aborde le problème de la sécurité du bâtiment de Recherche, notamment l'absence d'éclairage à l'extérieur, la sécurisation automatique des portes qui ne fonctionne plus et la faible présence des agents de sécurité autour du bâtiment.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe indique qu'elle s'entretient ce soir avec le responsable de la sécurité afin de trouver des solutions immédiates (rondes, limitation des horaires tardifs des agents). Des mesures seront prises prochainement afin d'améliorer la sécurisation du bâtiment Recherche.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente lève la séance à 14h55.